République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 25.232
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Service culturel
Affaire suivie par : Solédade PAPON

Contrat C2575 - Cession de droits de représentation du spectacle « le Comte de Bouderbala 3 »

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la saison des spectacles 2025/2026, la société Les Grands Théâtres a été retenue pour une représentation du spectacle « Le Comte de Bouderbala 3 » le samedi 24 janvier 2026 à 21h, salle Georges-Brassens à Vigneux-sur-Seine ;

Considérant qu'il convient ainsi de signer le contrat de cession correspondant avec la société Les Grands Théâtres susvisée.

D É C I D E :

- Article 1 : . DE SIGNER un contrat de cession avec la société Les Grands Théâtres sise 1 La Sentelle Sud « La Roussière » 27270 MESNIL EN OUCHE représentée par Jérôme FOUCHER en qualité de gérant pour une représentation du spectacle « Le Comte de Bouderbala 3 » le samedi 24 janvier 2026 à 21h, salle Georges-Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc à Vigneux-sur-Seine (91270).
- Article 2 : . D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 8500 € HT soit 8967.50 € TTC (huit mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes) au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 12/11/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20251112-25-232-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2025
Publication : 12/11/2025
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Par délégation du Conseil municipal
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 12/11/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)